



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 178/2025

OBJET : Contrat de location de courte durée d'un véhicule de type minibus pour un séjour au Domaine de Kermenguy à Lézardrieux, du 07 juillet au 01^{er} août 2025

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la volonté de souscrire un contrat de location pour l'utilisation d'un véhicule de type minibus pour un séjour au Domaine de Kermenguy à Lézardrieux.

Considérant qu'il est fait appel à la société SAS Voyages Nicolas.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat de location avec la société SAS Voyages Nicolas, dont le siège social se situe Z.A du Nènes 22540 Louargat.

Article 2 : DECIDE de signer un contrat de location de courte durée d'un véhicule de type minibus pour un séjour au Domaine de Kermenguy à Lézardrieux, soit du 07 juillet au 1^{er} août 2025, pour un montant de 1 585 € TTC (mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros).

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 18 juillet 2025

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.